

MOTION Marianne Ebel et Giovanni Spoletini
L'italien et le grec ne doivent pas disparaître de l'Université

La publication par le rectorat, début décembre 2004, du plan d'intention provisoire et plus particulièrement l'annonce de la suppression de l'italien et du grec -acceptée par un vote faiblement majoritaire du Conseil de l'Université le 16 décembre 2004- ont suscité une vive réaction.

Malgré les manifestations citoyennes et les refus dûment argumentés du Sénat et des Facultés concernées, le Conseil de l'Université a confirmé le 20 janvier son soutien au plan d'intention du rectorat (version finale).

Le Conseil d'Etat ne saurait cependant ignorer l'opposition qui s'est exprimée tant à l'intérieur de l'Alma Mater, où le Sénat, le corps intermédiaire et les étudiant-es se sont mobilisés contre le plan d'intentions du rectorat, qu'à l'extérieur où des voix d'intellectuels prestigieux ont amplifié la protestation citoyenne à l'échelle cantonale, nationale et internationale. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de prendre en compte avec la plus grande attention les points suivants

Sur la forme :

1. Le Sénat a dénoncé un certain nombre de vices de formes et le non respect de la loi sur l'université. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il faire respecter la loi ?
2. Avant même que le Grand Conseil ne se soit prononcé sur le mandat d'objectifs qui lui sera proposé par le Conseil d'Etat, le grec et l'italien ont déjà disparu du site internet de l'Université, du Guide des études et des programmes 2005-2006 présentés récemment dans les trois lycées dans le cadre de la promotion de l'Université. Dès décembre 2004, tout a été entrepris pour qu'aucune inscription ne puisse se faire en italien et en grec l'année prochaine. Cette manière de « couler » à l'avance ces enseignements est inacceptable. Qu'en pense le Conseil d'Etat ?

Sur le fond :

1. Personne ne conteste le fait que l'Université change et que des réformes s'imposent. Comme chacun sait, le plan d'intention du rectorat s'inscrit dans le cadre du processus dit de Bologne fondé sur une logique de centralisation et de « pôles d'excellence ». Mais en l'absence d'une stratégie transparente et d'un plan d'ensemble clair -p.ex. dans le cadre de BENEFRIO ou d'AZUR- montrant où et dans quelles conditions auront lieu les différents enseignements, nous ne pouvons accepter la suppression de cours aussi fondamentaux que le grec ancien et l'italien.
2. Les dispositifs fédéraux prévoient que les filières de moins de vingt étudiant-es par année ne seront plus subventionnées par la Confédération. Sans une coopération bien pensée et effective entre les différentes universités et cantons, cette logique menace -au gré des modes- tous les enseignements universitaires. Les « modes » étant plus ou moins partout les mêmes, l'Université de Neuchâtel ne sera pas la seule institution à compter moins de vingt étudiant-es dans telle ou telle filière. Sans regroupement volontaire, ce sont partout les mêmes enseignements qui risquent d'être supprimés.

3. La logique de concurrence qui prévaut actuellement entre les Hautes Ecoles Universitaires, renforcée par l'obligation de respecter les normes de l'organisation pour l'accréditation de la qualité (OAQ), menace, à terme, l'université de Neuchâtel dans son ensemble : il n'y a en effet pas que le grec et l'italien qui ne répondent pas aux normes d'un minimum de 20 étudiant-es débutant chaque année. Ce qui se passe actuellement avec le grec et l'italien n'est visiblement que le début d'un démantèlement plus général. Même si elle est capable de contribuer de façon remarquable à la recherche fondamentale et d'offrir aux étudiant-es un cadre propice au travail, une petite université est, par définition, plus vite fragilisée par un système de concurrence qu'une grande institution.
4. La manière de penser les réformes pour l'Université de Neuchâtel est problématique. En lieu et place d'une réflexion approfondie au niveau des différentes Facultés et d'une vision coordonnée sur le plan romand, ce sont les départs des professeurs qui deviennent les critères déterminants pour le changement souhaité. Chaque retraite - ou insertion d'un professeur dans une autre université- sonne tendanciellement le glas de l'enseignement en question. Ainsi, en une année, la Faculté des Sciences a déjà perdu quatre chaires, et une autre suppression est prévue pour 2007 (prochaine retraite d'un professeur).
5. En l'absence d'un plan d'ensemble, abouti et accepté à l'échelle de la Suisse romande ou de la Suisse occidentale, indiquant précisément aux étudiant-es dans quelle université ils /elles pourront suivre un enseignement complet d'italien et de grec ancien tout en restant immatriculés à l'Université de Neuchâtel, il faut maintenir la chaire et l'institut d'italien à Neuchâtel, et garantir un enseignement étoffé de grec sous une forme à définir avec la Faculté des Lettres.
6. Si l'on peut admettre qu'à l'avenir on ne pourra plus tout faire au sein de chacune des universités et qu'il faut trouver des « niches », il est alors plus nécessaire que jamais de sortir du cadre strictement cantonal pour voir comment *assurer la pérennité d'enseignements aussi fondamentaux que l'italien- une de nos quatre langues et cultures nationales- et le grec ancien qui se trouve aux fondements de notre société européenne.*

Nous demandons au Conseil d'Etat d'entamer très rapidement des discussions entre les différentes *Hautes Ecoles Universitaires* concernées, notamment dans le cadre BENEFR (Berne/Neuchâtel/Fribourg) et AZUR (Genève/Lausanne/Neuchâtel), afin de trouver des solutions viables et aptes à répondre aux revendications légitimes du maintien de l'enseignement universitaire de l'italien et du grec. Compte tenu de leur importance politique et historique, l'accès à ces deux filières doit être garanti au-delà et indépendamment des modes passagères. La formation et la recherche universitaires doivent en effet être définis par un projet humaniste et non par la volatilité des modes, une logique de rentabilité à court terme ou des intérêts conjoncturels propres uniquement à l'économie.

L'urgence est demandée

Cosignataires : D. Ecklin, L. Debrot, C.Gehring, A. Bringolf, N.de Pury, D. de la Reussille, F. Bonnet, C. Stähli-Wolf, J.-P. Veya, M. Zurita, M. Droguet, H. Jenni, G.-A. Kohli, G.Hirschy, R.Jeanerret et J.-P. Huguenin.